



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/825/Part V/11
16 août 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1993-1994
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1995

PARTIE V. ASIE DU SUD-OUEST, AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Section 7 - Républiques d'Asie centrale

(document soumis par le Haut Commissaire)

V.11 Républiques d'Asie centrale

Aperçu de la situation

1. La présente section porte sur les activités du HCR au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.

Caractéristiques de la population réfugiée et des autres personnes relevant de la compétence du HCR

2. Selon les estimations, la guerre civile du Tadjikistan a contraint 605 000 personnes, originaires en majeure partie du sud du pays, à abandonner leur foyer. La plupart d'entre elles ont fui vers d'autres régions du Tadjikistan ou ont choisi de se réinstaller dans leurs lieux d'origine ancestraux, au Kazakhstan ou au Kirghizistan. Environ 60 000 personnes ont cherché refuge dans la province autonome du Haut-Badakhchan. De 10 000 à 16 000 personnes ont fui vers le Turkménistan, et 60 000 autres se sont réfugiées en Afghanistan en décembre 1992.

3. Les quelque 420 000 réfugiés et personnes déplacées recensés au début de 1993 ont commencé à bénéficier du programme d'aide du HCR en faveur de ces catégories de personnes en Asie centrale, qui couvre le Tadjikistan et les Etats limitrophes - Ouzbékistan, Kazakhstan et Kirghizistan. La majorité des Tadjiks déplacés sont d'origine rurale et travaillaient auparavant dans des fermes collectives (kolkhozes).

4. Les Afghans réfugiés dans les républiques d'Asie centrale sont d'origines diverses, la plupart sont ruraux mais certains viennent des grandes villes et agglomérations, notamment Kaboul. Les chiffres donnés ci-après reposent sur des estimations révisées par le HCR en collaboration avec les autorités gouvernementales compétentes et peuvent différer de ceux communiqués antérieurement.

Tadjikistan

5. Au 31 décembre 1993, le HCR fournissait une assistance à un total de 500 000 personnes - personnes déplacées, rapatriés ou habitants restés sur place des zones de rapatriement de la province de Khatlon, dans le sud du Tadjikistan. Quelque 25 000 personnes déplacées se trouvaient en outre toujours dans le Haut-Badakhchan.

6. Aucune enquête approfondie n'a été réalisée, mais les statistiques relatives aux personnes rapatriées d'Afghanistan font apparaître que les femmes et les enfants représentent 75 % du total. Aucune donnée n'est encore disponible sur le nombre de personnes vulnérables.

7. Pour ce qui est des enfants Tadjiks officiellement rapatriés du nord de l'Afghanistan, les moins de 4 ans représentaient 30 % du total et les 5-18 ans 70 %. La seule étude consacrée à la répartition par groupe d'âge des rapatriés montre que pour les hommes comme pour les femmes elle est semblable à la répartition nationale.

8. Au 31 décembre 1993, on dénombrait quelque 300 réfugiés afghans, principalement des hommes adultes. Au 31 mai 1994, ce nombre était passé à 334, dont 270 installés à Douchanbe.

Kirghizistan

9. Au 31 décembre 1993, le pays abritait environ 6 000 réfugiés du Tadjikistan d'origine kirghize y ayant cherché asile à la fin de 1992 et au début de 1993. Un retour dans leur lieu de résidence habituel est improbable et ils s'intègrent progressivement sur place. Ils ont fui par familles entières, une famille comptant en moyenne de quatre à cinq enfants.

Kazakhstan

10. Au 31 décembre 1993, le Kazakhstan accueillait trois milliers de réfugiés du Tadjikistan d'origine kazakhe ayant également fui la guerre civile; ils ont trouvé refuge dans la partie méridionale du Kazakhstan où ils ont commencé à s'intégrer aux communautés locales. En outre, à la fin du mois de décembre 1993, 2 000 Afghans environ résidaient au Kazakhstan.

Ouzbékistan

11. Un nombre croissant d'Afghans relevant de la compétence du HCR réfugiés en Ouzbékistan sont dans l'impossibilité de rentrer en Afghanistan en raison de l'instabilité qui y règne ou de leur ancienne affiliation politique. Selon les estimations actuelles, le nombre d'Afghans vivant en Ouzbékistan se situe entre 5 000 et 8 000, alors que des renseignements antérieurs n'en signalaient qu'un millier. Le HCR s'emploie actuellement à préciser ce nombre. Plusieurs milliers d'Afghans pourraient donc avoir besoin de la protection et de l'assistance du HCR en 1994. Un nombre indéterminé de réfugiés tadjiks qu'il n'est pas possible d'intégrer localement pourraient avoir besoin d'une aide au rapatriement cette même année.

Turkménistan

12. Au 31 décembre 1993, le nombre estimatif de réfugiés du Tadjikistan atteignait 15 000. La plupart d'entre eux sont arrivés à la fin de 1992 et plusieurs centaines souhaitent être rapatriés. Une aide devra leur être fournie pour faciliter leur voyage de retour vers leur lieu de résidence habituel au Tadjikistan.

13. On trouvera ci-après un état récapitulatif des personnes déplacées au Tadjikistan, des réfugiés tadjiks et afghans dans les républiques d'Asie centrale, et des personnes rapatriées d'Afghanistan.

Tadjiks rapatriés du nord de l'Afghanistan :

Pays d'origine	Nombre au 31/12/93	Pourcentage			Lieu	Type d'assistance
		H	F	E		
Tadjikistan					Province de Khatlon	Assistance d'urgence
	3 455	25	18	57	Kumsangir	"
	1 337	24	18	58	Kolkhozobad	"
	2 949	nd			Shaartuz	"
	5 746	nd			Kabodion	"
	585	23	22	55	Jilikul	"
	720	nd			Vakhsh	"
	311	nd			Bokhtar	"
	521	nd			Divers	"
Total	15 624					

Statistiques des personnes relevant de la compétence du HCR au 31 décembre 1993 :

Pays d'asile	Pays d'origine	Réfugiés ou personnes déplacées recevant une assistance	Réfugiés ou personnes déplacées ne recevant pas d'assistance	Total
Kazakhstan	Afghanistan	0	2 000	2 000
Kazakhstan	Tadjikistan	0	3 000	3 000
Kirghizistan	Tadjikistan	3 500	2 500	6 000
(Tadjikistan)	Tadjikistan	500 000	105 000	605 000
Tadjikistan	Afghanistan	300	0	300
Turkménistan	Tadjikistan	0	15 000	15 000
Ouzbékistan	Afghanistan	0	5 000	5 000

Principaux faits nouveaux (1993 et premier trimestre 1994)

14. Les pourparlers entre le Gouvernement tadjik et l'opposition engagés à l'initiative de la Fédération de Russie et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général devraient exercer une influence directe sur le rythme de rapatriement des réfugiés se trouvant encore dans le nord de l'Afghanistan. Au cours de la première série de pourparlers (Moscou, mars 1994), le gouvernement et l'opposition ont estimé que le rapatriement rapide et en toute sécurité des Tadjiks réfugiés en Afghanistan constituait un facteur d'une importance déterminante pour le règlement du conflit. Le devenir de ces Tadjiks réfugiés dans le nord de l'Afghanistan et les efforts du HCR en faveur de leur rapatriement librement consenti dépendent donc grandement de la réussite du

processus politique et des initiatives en faveur du rétablissement de la paix prises par le Secrétaire général. Plusieurs séries de pourparlers étaient prévues pour 1994, la deuxième devant avoir lieu à Téhéran en juin 1994. Les deux parties et l'ONU ont demandé au HCR de participer à un sous-comité sur les réfugiés créé à l'occasion de la première série de pourparlers à Moscou.

15. Après l'amélioration globale de la sécurité au Tadjikistan dans le courant de 1993 et au premier trimestre de 1994, la situation s'est tendue en avril et mai de cette même année, les fonctionnaires du HCR à Douchanbe étant directement menacés. Dans la partie méridionale du pays, la situation est demeurée stable sur le plan de la sécurité des fonctionnaires de terrain du HCR, mais les mesures de sécurité ont été accentuées vu l'évolution des événements dans le nord de l'Afghanistan.

Objectifs et priorités du programme

16. L'objectif d'ensemble du HCR est de mener à son terme le programme d'assistance aux réfugiés et personnes déplacées en Asie centrale d'ici la fin de 1994 tout en engageant le processus devant aboutir au transfert de ses activités aux organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales (ONG) compétents dans le courant de cette même année. On espère que les organismes des Nations Unies et les ONG pourront être opérationnels dès le premier semestre de 1995, ce qui permettrait au HCR de commencer à réduire progressivement sa présence dans l'optique de son retrait total des républiques d'Asie centrale d'ici la fin de 1995.

Retour des personnes déplacées

17. L'objectif du HCR est de faciliter la bonne réintégration des personnes déplacées choisissant de retourner dans leurs districts ou villages d'origine. La plupart des personnes déplacées devraient être rentrées chez elles d'ici la fin de 1994 et aucun mouvement notable de retour n'est donc envisagé pour 1995.

18. Pour rendre possible une bonne réintégration, le HCR se propose de fournir des lots de matériaux de reconstruction devant permettre aux bénéficiaires de reconstruire les 17 000 maisons détruites durant la guerre civile et de les aider en outre à lancer des microprojets. Si les fonds nécessaires sont mis à disposition par les donateurs, ces 17 000 maisons devraient avoir été reconstruites d'ici la fin de 1994.

19. Faute de ressources financières, les microprojets antérieurement prévus n'ont pu être lancés en 1993. Leur mise en oeuvre en 1994 dépendra, pour une bonne part, de la réponse de la communauté internationale à l'appel conjoint lancé par l'intermédiaire de l'ONU en janvier 1993. Les besoins du HCR ayant été réexaminés depuis, une nouvelle version distincte plus précise de cet appel concernant ces besoins a été diffusée en mars 1994.

20. L'action visant à améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement se poursuivra à petite échelle jusqu'à ce que les autres organismes compétents des Nations Unies et les ONG mettent en route des activités analogues. Plusieurs ONG ont exprimé leur intérêt pour la

réalisation de projets dans ces domaines; plusieurs projets seront lancés au second semestre de 1994 si le HCR peut mettre les fonds nécessaires à disposition.

21. Les fonctionnaires de terrain du HCR ayant fait part de leur inquiétude au sujet de la situation alimentaire et nutritionnelle, le HCR a proposé au Programme alimentaire mondial (PAM) d'organiser une mission conjointe pour évaluer cette situation dans la partie méridionale du Tadjikistan, où se trouve la majeure partie des personnes déplacées appelées à bénéficier de l'aide alimentaire.

Tadjiks réfugiés dans le nord de l'Afghanistan

22. Plus le rapatriement des Tadjiks réfugiés dans le nord de l'Afghanistan tardera, plus la dégradation de la situation économique au Tadjikistan rendra leur réintégration difficile. Le HCR craint que les conditions dans l'ensemble propices à un rapatriement librement consenti qui règnent à l'heure actuelle ne durent pas indéfiniment, d'autant plus que tout retard dans le rapatriement des Tadjiks réfugiés en Afghanistan risque d'être interprété par la population restée sur place et les autorités du Tadjikistan comme une preuve de la participation de ces réfugiés aux atrocités commises avant leur départ et durant le conflit frontalier avec l'Afghanistan. Eu égard à ces facteurs et à la grande insécurité régnant en Afghanistan, le HCR continuera à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés tadjiks pour atteindre l'objectif que constitue leur réintégration rapide.

23. Au début de 1994, on s'attendait à ce que la majorité des 18 000 réfugiés restant dans le camp de Sakhi en Afghanistan optent pour le rapatriement librement consenti. Les relations entre le HCR et les autorités locales sont en cours de rétablissement à Kunduz, mais la poursuite des opérations militaires y rend impossible toute présence permanente du HCR et la fourniture d'une aide aux réfugiés s'y trouvant. Cela étant, plusieurs milliers des 15 000 Tadjiks réfugiés à Kunduz pourraient opter pour le rapatriement en 1994. Selon les prévisions, 80 % du total des réfugiés enregistrés en 1993 devraient avoir quitté l'Afghanistan et regagner le Tadjikistan d'ici la fin de 1994, et 90 % d'ici le milieu de 1995.

24. Une fois rapatriés d'Afghanistan, ces réfugiés tadjiks bénéficieront de l'assistance et de la protection du HCR au même titre que les personnes déplacées.

Réfugiés tadjiks dans d'autres pays d'asile

25. Les personnes réfugiées au Kirghizistan et au Kazakhstan ne sont guère susceptibles de retourner dans leur lieu de résidence habituel au Tadjikistan et ont déjà commencé à s'intégrer dans leurs pays d'asile respectifs. Le HCR a pour objectif de continuer à aider les autorités locales à intégrer ces réfugiés et de mener à leur terme la plupart des activités d'ici la fin de 1994. Un programme limité d'assistance en faveur des réfugiés jugés vulnérables devra peut-être continuer à être mis en oeuvre en 1995.

Réfugiés afghans

26. Un nombre grandissant d'Afghans réfugiés dans les républiques d'Asie centrale auront besoin d'une assistance à titre individuel jusqu'à ce qu'une solution durable ait pu être trouvée pour eux.

Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

27. L'insuffisance des ressources couplée à des difficultés logistiques s'est traduite par des retards dans la mise en oeuvre des activités du HCR qui ont obligé à reporter le processus de suppression progressive des opérations d'assistance ainsi que la réduction des effectifs et la fermeture des bureaux de terrain. Tout cela est à présent prévu pour le courant de 1994 ou de 1995, avec pour objectif le retrait total du HCR des républiques d'Asie centrale d'ici décembre 1995.

28. Compte tenu de la situation, il est prévu de renforcer la sécurité du personnel et des locaux du HCR à Douchanbe et sur le terrain.

Modalités de mise en oeuvre/apports nouveaux

29. Les bureaux de terrain du HCR exécutent directement le gros des activités d'assistance, avec le soutien de personnel détaché par le Conseil norvégien pour les réfugiés en ce qui concerne 1993 et le début de 1994. Le Ministère du travail et de la protection sociale est l'interlocuteur du HCR au Tadjikistan, comme au Kirghizistan et au Kazakhstan. Médecins sans Frontières-Belgique réalise des actions à petite échelle dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la santé. Si les ressources le permettent, Oxfam et le Comité international de sauvetage recevront des fonds destinés à financer en partie des activités de formation et de remise en état dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, ce jusqu'à ce que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) soit en mesure de jouer un rôle de chef de file en la matière. Par l'intermédiaire du PAM, il est prévu de fournir des vivres essentiels à 500 000 personnes dans le sud du Tadjikistan en 1994 en complément des rations que distribue le gouvernement. Une ration alimentaire individuelle journalière de 175 grammes (se composant de 150 g de céréales, 15 g d'huile de cuisine et de 10 g de sucre) est prévue. Le nombre de personnes devant bénéficier d'une assistance alimentaire en 1995 n'a pu encore être déterminé en raison des incertitudes entourant le devenir de ce programme. La Fondation l'Agha Khan a mis en oeuvre des opérations de secours (distribution de vivres en particulier) dans la province autonome du Haut-Badakhchan. D'autres ONG sont disposées à entreprendre des actions à moyen ou long terme à l'aide de leurs propres fonds à partir du second semestre de 1994. Ces actions seront axées sur la réfection des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Des projets visant à accroître la capacité locale de production de tuiles doivent en outre être lancés à la fin de 1994.

Programmes généraux

Fonds extraordinaire

30. Un montant de 2 337 000 dollars a été prélevé sur le Fonds extraordinaire pour 1993 afin de financer l'achat de matériaux de construction à l'étranger.

Programmes spéciaux

Autres fonds fiduciaires

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

Rapatriés tadjiks

31. Les Tadjiks réfugiés en Afghanistan ont commencé à rentrer spontanément dans leur pays en février 1993. L'opération de rapatriement organisé soutenue par le HCR n'a elle débuté qu'en avril 1993. Au cours de ladite année, quelque 16 000 personnes ont été rapatriées alors qu'entre janvier et avril 1994 le chiffre a été de 7 000, essentiellement via le Haut-Badakhchan.

32. L'insuffisance de fonds a contraint le HCR à réviser à la baisse son programme de reconstruction, l'objectif étant ramené de 12 000 maisons à reconstruire à 7 000, dont un millier le seront à l'aide d'une contribution en bois d'oeuvre de la Suède (d'une valeur de 828 402 dollars) et un autre millier par les autorités tadjikes grâce à une somme de 485 500 dollars mise à disposition par le HCR. Divers facteurs, allant des fluctuations des monnaies nationales en Asie centrale et en Fédération de Russie à l'introduction de nouveaux règlements financiers nationaux et à des problèmes d'ordre logistique, ont par ailleurs encore retardé l'achat et la livraison de matériaux de construction. A la fin de 1993, le nombre de maisons reconstruites à l'aide de matériaux achetés et livrés par le HCR n'atteignait que 1 800.

33. Les mêmes raisons et l'insuffisance de fonds ont également contraint le HCR à suspendre tous les microprojets dont la mise en oeuvre était prévue dans les zones de rapatriement pour aider à y établir une vie socio-économique normale.

34. Les contributions reçues en 1993 se sont montées à 11,6 millions de dollars alors que selon les projections les ressources nécessaires atteignaient 19,5 millions de dollars. Parmi ces contributions figure un prêt de 3 millions de dollars consenti par le Département des affaires humanitaires dont le remboursement a été rééchelonné et est à présent prévu dans le courant de 1994.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

35. Selon les estimations, 25 000 Tadjiks encore réfugiés en Afghanistan et environ 20 000 personnes déplacées vivant actuellement dans la province autonome du Haut-Badakhchan pourraient décider de regagner le sud du Tadjikistan en 1994. Les activités en faveur de leur réintégration se

poursuivront en 1994 en parallèle avec la fourniture d'une aide aux personnes déjà rentrées qui n'ont pas encore reçu de matériaux de construction.

36. A la fin du mois d'avril 1994, des matériaux de toiture pour 3 600 maisons avaient été distribués. En 1993, il était prévu que les autorités tadjikes fassent reconstruire 1 000 maisons à l'aide de fonds fournis par le HCR pour des achats de matériaux, mais 200 seulement l'ont été.

37. En avril 1994, le HCR a organisé une mission d'achat de deux semaines en Sibérie (Fédération de Russie), dont l'objet était de déterminer les causes des retards considérables dans l'expédition et la réception du bois d'oeuvre commandé et de l'incapacité de l'entreprise avec laquelle un contrat avait été conclu de se conformer aux spécifications. Depuis cette mission, le bois d'oeuvre arrive plus régulièrement et correspond aux spécifications. De nouvelles commandes de bois d'oeuvre ont été passées auprès d'autres entreprises afin de se procurer les matériaux nécessaires pour construire le nombre de maisons prévu.

38. En avril 1994, le HCR a décidé de réduire le nombre de plaques de toiture par maison en raison des difficultés d'approvisionnement. Aucun producteur de grandes plaques de toiture n'opérant dans la région, le HCR a dû passer des contrats avec plusieurs entreprises de pays limitrophes comme le Kazakhstan et l'Ouzbékistan. On s'attachera à identifier de nouveaux fournisseurs dans le souci de réaliser l'objectif fixé pour 1994 en matière de reconstruction de maisons.

39. Etant donné le peu de ressources financières disponibles, le HCR ne réalise que des activités de portée limitée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi que quelques microprojets donnant lieu par exemple à la distribution de semences de légumes et de maïs aux rapatriés les plus démunis. En revanche, certains projets d'une nécessité extrême concernant des domaines comme la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau, l'assistance spéciale en faveur des femmes et enfants rapatriés, ou les activités génératrices de revenu n'ont pu être financés et il faudra donc étudier la possibilité d'en faire prendre l'exécution en charge par les autres organismes internationaux et les ONG.

40. Les réfugiés afghans les plus vulnérables vivant dans les zones de Douchanbe et Khodjant reçoivent une aide financière trimestrielle limitée du HCR.

41. Au Kirghizistan, le HCR appuie les efforts déployés par le gouvernement pour intégrer les réfugiés du Tadjikistan qui ont exprimé le souhait de s'y installer à titre permanent en versant à ces réfugiés une somme forfaitaire devant leur permettre d'assurer la réfection des maisons que le gouvernement leur a attribuées. La somme versée est fonction de la taille de la famille, avec une moyenne de 150 dollars par famille. Le HCR cessera d'aider ces réfugiés à la fin de 1994. Une aide d'un type analogue était prévue pour les Tadjiks réfugiés du Kazakhstan, mais elle n'a pu être fournie faute de fonds.

42. Le HCR est en train de réaliser une étude visant à déterminer le nombre exact et les caractéristiques des réfugiés et demandeurs d'asile afghans installés en Ouzbékistan afin de définir le type d'assistance dont ils ont

besoin et son volume. En l'absence de législation et instruments nationaux concernant les réfugiés, ils sont à l'heure actuelle pour la plupart considérés par les autorités locales comme des étrangers en situation irrégulière et se voient donc refuser l'accès aux soins médicaux, à l'éducation et aux possibilités d'emploi. Les autorités continuent à tolérer la présence de ces réfugiés et demandeurs d'asile qui sont toutefois toujours plus l'objet de harcèlements de la part des milices locales et sont parfois menacés d'expulsion.

43. Au Turkménistan, le HCR envisage d'aider les réfugiés tadjiks qui en ont exprimé le souhait à retourner au Tadjikistan, prenant si nécessaire en charge une partie des frais de transport.

c) Proposition de programme pour 1995

Installation sur place

44. Le HCR prévoit d'interrompre son assistance matérielle d'ici la fin de 1994. Au cas où certaines contributions ne parviendraient au HCR que tard dans l'année, il pourrait être nécessaire de renvoyer l'exécution d'une partie des activités de reconstruction au premier semestre de 1995 et de ne conclure qu'à cette même date le processus de réintégration en achevant notamment le programme de reconstruction de maisons dont l'objectif initial était de 17 000 maisons.

45. Le HCR ne prévoit donc de maintenir qu'une présence minimale en 1995 pour s'acquitter des responsabilités lui incombant à l'égard des réfugiés afghans au titre de son mandat et aider les autorités locales et centrales à garantir la sécurité des rapatriés. Cette fonction d'assistance humanitaire et de surveillance de la protection demeurera sans doute nécessaire à moyenne échéance. A cet égard, le HCR s'emploiera à collaborer avec divers organismes tels que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le Centre pour les droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et la Banque mondiale, aux fins du transfert à ces organismes en 1995 des activités relatives à la surveillance des droits de l'homme et l'aide connexe.

Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

46. Lors du lancement de l'opération d'urgence dans les républiques d'Asie centrale, au début de 1993, il n'y avait aucun poste permanent. Des fonctionnaires du Siège ou d'autres lieux d'affectation ont été envoyés en mission par roulement. Les traitements du personnel international en mission et du personnel recruté localement, ainsi que les dépenses communes de personnel connexes ont donc été imputés sur l'assistance temporaire. En outre, il a fallu financer la rémunération, les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des consultants ayant dû être recrutés.

47. En novembre 1993, le HCR a ouvert une délégation à Douchanbe au Tadjikistan, une délégation principale à Tachkent en Ouzbékistan et une base logistique à Termez dans ce même pays. En l'absence d'ONG ou d'organismes

gouvernementaux pouvant mettre en oeuvre, pour le compte du HCR, le programme d'assistance et de surveillance de la protection, qui exigeait des effectifs importants, quatre bureaux de terrain ont par la suite été ouverts respectivement à Kolkhozabad, Shaartuz et à Dusti, dans le sud du Tadjikistan, et à Chorog, dans l'est de ce pays.

48. A Douchanbe, au Tadjikistan, le HCR a créé cinq postes internationaux (chef de mission, administrateur de programme hors classe, fonctionnaire d'administration et des finances, administrateur chargé de la protection et administrateur chargé de la logistique), 22 postes locaux, 9 postes de fonctionnaires sur le terrain et 19 postes d'agents locaux sur le terrain. A Tachkent, en Ouzbékistan, ont été créés trois postes internationaux (chef de mission, fonctionnaire chargé des programmes et de l'administration et fonctionnaire chargé de la protection) et quatre postes locaux; un poste d'administrateur chargé de la logistique a en outre été créé à Termez dans ce même pays. Un poste de fonctionnaire sur le terrain et un de chauffeur ont été créés à Osh au Kirghizistan. Tous ces postes ont été créés à compter du 1er décembre 1993, jusqu'au 30 juin 1994 pour les uns et le 31 décembre 1994 pour les autres; leur financement est assuré au titre des programmes spéciaux.

49. Les liaisons de communication étant insuffisantes au Tadjikistan et en Ouzbékistan, le HCR a dû installer un coûteux système de communication par satellite en dépit des ressources budgétaires limitées disponibles à ce titre qui ont en outre servi à financer le coût des bureaux qu'il a fallu louer dans un hôtel du fait qu'aucun autre local commercial ou public n'a été mis à disposition. Des dépenses ont en outre été engagées pour acquérir du matériel de bureau, du matériel informatique, des appareils de chauffage électriques, du mobilier et des équipements divers. A Termez, en Ouzbékistan, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan a fourni au HCR des locaux ainsi qu'un appui logistique et administratif contre une contribution mensuelle de 7 300 dollars.

50. En 1993 les dépenses ont dans l'ensemble été inférieures aux prévisions en raison du retard pris dans le lancement des activités de programme.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

51. L'estimation révisée des ressources nécessaires pour les républiques d'Asie centrale en 1994 a dû faire l'objet d'un réexamen intégral au premier trimestre de ladite année car il est apparu que le retard pris dans la reconstruction des 17 000 maisons empêcherait le HCR de réduire progressivement sa présence sur le terrain d'ici le milieu de 1994, à l'encontre des prévisions initiales.

52. Au terme d'une évaluation plus approfondie de l'opération et dans le prolongement d'une mission récemment envoyée par le Siège en Asie centrale, les postes locaux supplémentaires suivants ont été créés : un poste d'assistant chargé de la logistique et un poste de secrétaire/fonctionnaire d'administration à Tachkent; deux postes de chauffeur et un poste d'assistant d'administration et de finances à Termez; un poste de fonctionnaire-assistant sur le terrain à Osh (Kirghizistan). Ces postes ont été créés pour les périodes allant du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995 ou au 31 décembre 1995.

53. Au Tadjikistan, cinq des postes internationaux ou locaux créés en 1993 ont été maintenus jusqu'au 31 décembre 1994. Quatre postes de fonctionnaires sur le terrain ont été prolongés jusqu'au 30 juin 1995 et cinq postes internationaux attribués à Douchanbe ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 1995. En outre, 36 des 41 postes locaux ont été maintenus jusqu'au 30 juin 1995 ou au 31 décembre 1995. En Ouzbékistan et au Kirghizistan, tous les postes ont été maintenus jusqu'au 31 décembre 1995.

54. Au mois de juin 1994, l'effectif du HCR au Tadjikistan était de 55 personnes, dont 14 recrutées sur le plan international. L'estimation révisée des ressources nécessaires pour 1994 au titre de la rubrique traitements et dépenses communes de personnel est en conséquence supérieure à l'estimation initiale.

55. Les conditions de travail étant extrêmement difficiles dans les républiques d'Asie centrale (insécurité et isolement physique du personnel notamment), elles ont été classées parmi les lieux d'affectation déconseillés aux familles. De plus, comme les équipements éducatifs et sanitaires y sont insuffisants ou inexistantes et que les articles essentiels n'y sont pas disponibles, le personnel bénéficie de dispositions particulières prévoyant des congés spéciaux sous forme de missions de récupération et d'achats devant leur permettre de pourvoir à leurs besoins; les fonctionnaires recrutés sur le plan international peuvent ainsi se rendre périodiquement par roulement en mission à Ankara ou à Istanbul à cet effet. Ces nouvelles dispositions administratives, applicables à tous les fonctionnaires du HCR qui participent à ses activités dans les républiques d'Asie centrale, nouvellement recrutés ou non, sont entrées en vigueur en février 1994.

56. Les ressources nécessaires au titre de la plupart des autres rubriques budgétaires ont également été révisées à la hausse une fois connue la structure définitive de l'effectif, au début de 1994. Les crédits nécessaires au titre des voyages du personnel et des dépenses générales de fonctionnement sont en progression car il faut organiser des missions sur le terrain dans des zones éloignées et le HCR doit assurer l'entretien d'un parc de 20 véhicules officiels, opération coûteuse dans les républiques d'Asie centrale car toutes les pièces détachées doivent être importées. Dans l'estimation révisée, une place en outre était faite à l'achat de matériel de télécommunication perfectionné compte tenu de la situation en matière de sécurité et de l'extrême isolement des fonctionnaires postés dans des lieux d'affectation éloignés de Douchanbe.

c) Proposition de programme pour 1995

57. En prenant pour hypothèse que les activités de réintégration et de reconstruction se dérouleront conformément au calendrier révisé et aux objectifs fixés, et que des ONG s'associeront à l'exécution du programme, il est prévu de réduire les effectifs dans le courant du premier semestre 1995. On estime que de janvier 1995 jusqu'à la fin du premier semestre de cette même année, un fonctionnaire recruté sur le plan international par bureau de terrain suffira. Les bureaux de terrain seront fermés après cette date. Seuls cinq des 14 postes internationaux affectés au Tadjikistan seront maintenus jusqu'à la fin du second semestre 1995 pour

s'assurer de la sécurité des rapatriés; au-delà de cette date le HCR devrait pouvoir se désengager totalement des républiques d'Asie centrale.

58. Les bureaux du HCR en Ouzbékistan et au Kirghizistan continueront à fonctionner jusqu'à la fin de 1995 pour appuyer les activités qu'il met en oeuvre au Tadjikistan et exécuter des projets d'assistance et des activités de protection en faveur des personnes réfugiées dans ces deux premiers pays.

59. Le plan d'opération prévoit un retrait échelonné des républiques d'Asie centrale, devant s'achever à la fin de 1995; l'estimation initiale pour 1995 devrait donc être inférieure d'un tiers à l'estimation révisée pour 1994. Des diminutions sont prévues au titre de toutes les rubriques budgétaires sauf celle relative aux dépenses générales de fonctionnement, ce en raison des dépenses importantes que nécessitera la fermeture de l'ensemble des bureaux du HCR en Asie centrale d'ici la fin de l'année 1995.

DÉPENSES DU HCR DANS LES RÉPUBLIQUES D'ASIE CENTRALE
(en milliers de dollars des États-Unis)

1993	1994		1995	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1993	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/projection
PROGRAMMES GÉNÉRAUX (1)				
2 337,0	-	-	FONDS EXTRAORDINAIRE	-
2 337,0	0,0	0,0	Total partiel, opérations	0,0
2 337,0	0,0	0,0	TOTAL (1)	0,0
PROGRAMMES SPÉCIAUX (2)				
11 045,9	3 000,0	10 970,0	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES Assistance aux rapatriés et aux personnes déplacées	3 900,0
-	-	3 153,2	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I a et II a	2 155,5
-	-	587,5	APPUI ADMINISTRATIF Voir annexes I b et II b	421,0
11 045,9	3 000,0	14 710,7	TOTAL (2)	6 476,5
13 382,9	3 000,0	14 710,7	TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2)	6 476,5
